

Délibération n°D20240091\_B

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Education et Citoyenneté

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

## ÉCOLE DES SCIENCES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PÂTE DE BERGERAC

VU la convention du 29 janvier 2016 entre la Ville de BERGERAC, la fondation La main à la pâte, le ministère de l'Éducation Nationale et l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés à l'école des sciences de Bergerac et les engagements réciproques de chaque partenaire ;

CONSIDÉRANT l'expiration de ladite convention ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, l'École des sciences de BERGERAC centre pilote de La main à la pâte permet de développer l'appétence des élèves pour les activités scientifiques, d'exploiter le site naturel de Pombonne et de former les enseignants à intégrer les Technologies Usuelles d'Information et de Communication dans leurs enseignements (utilisation des tableaux numériques interactifs notamment) ;

CONSIDÉRANT que l'École des sciences de BERGERAC, centre pilote de La main à la pâte s'inscrit depuis 2013 en tant que centre satellite de la Maison pour la science en Aquitaine ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC a pour objectif d'aider et de participer à l'expansion du centre pilote de l'École des sciences de BERGERAC et s'engage à soutenir financièrement l'École des sciences, à assurer l'équipement des écoles de la Ville en matériel scientifique de base et à financer le transport des classes vers l'école des sciences ou vers les sites et parcs naturels municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre la Fondation pour l'éducation à la science dite Fondation La main à la pâte, le ministère de l'Education Nationale, l'Université de Bordeaux et la Ville de main à la pâte, ci-jointe en annexe de la présente délibération, et ayant pour objet d'acter la poursuite du développement du Centre pilote La main à la pâte de l'École des sciences de main à la pâte, d'en fixer les objectifs opérationnels jusqu'à l'année scolaire 2025-2026 ainsi que de décrire les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et les engagements réciproques des parties signataires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre et à prendre les décisions nécessaires à l'application de ladite convention.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2024**  
et de l'affichage en date du **30 SEP. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**La Secrétaire,**

**Hélène LEHMANN**



**Le Maire,**

**Jonathan PRIOLEAUD**